

**Table des matières :**

1. **Edito**
2. **Prix du Mérite**
3. **Carrière de Plain-de-Saigne**
4. **Regroupement scolaire**
5. **Rentrée scolaire**
6. **Stop à la bibine - Suite**
7. **Fusion de communes**
8. **Déchets encombrants**
9. **PAL (Plan d'Aménagement Local)**
10. **Chemins forestiers « Derrière le Slésie »**
11. **Déchets verts**
12. **Zones 30 km/h.**

EDITO

Les vacances sont à la porte et le soleil nous a déjà généreusement gratifié de ses chauds rayons. C'est encourageant !...

Les autorités communales vous souhaitent de passer un agréable été. Ce temps doit permettre à chacune et à chacun de se ressourcer et de se reposer. Souhaitons que tous, vous puissiez en profiter pleinement.

La St-Jean passée, le Conseil communal tient à s'associer à toute la population pour remercier particulièrement la commission de la St-Jean, qui n'a ménagé ni sa peine, ni son temps pour enflammer durant 3 jours notre village. Les montfalconnaises et montfalconnais ont pu profiter d'un temps splendide pour se rencontrer et faire la fête et c'est très bien ainsi. Dimanche, la remise du prix du mérite « citoyen » durant une aubade donnée par le Chœur « Echo de Plain de Saigne » a eu un succès retentissant. L'apéritif offert par la municipalité aussi... Une expérience à renouveler chaque année...

Nous vous souhaitons dans tous les cas une bonne lecture de ce document et restons à votre écoute et à votre service. Bon été, bonnes vacances, profitez de votre temps libre pour découvrir notre merveilleuse région, pour découvrir et rencontrer vos voisins, vos amis, votre famille.

A bientôt !

Le Conseil communal.

Prix du Mérite

Si la Fête de la St-Jean fut magnifiquement ensoleillée, elle fut également marquée par la remise du premier prix du mérite citoyen. En effet, le Conseil communal a décidé d'honorer chaque année une personne de Montfaucon, particulièrement remarquable par son engagement pour la commune, pour ses exploits sportifs, scolaires, professionnels, ou pour tout autre talent artistique personnel, dont notre village peut s'enorgueillir.

Pour cette première année, notre lauréat a initialement, sans le savoir, "célébré ses propres louanges", puisqu'il n'est autre que Denis Farine, qui nous gratifiait, ce jour-là, d'une bien belle prestation musicale, avec sa chorale l'Echo de Plain-de-Saigne.

Le choix de Denis Farine s'est imposé d'évidence, tant son engagement pour la communauté "montfalconnaise" est édifiant. Songez, il s'est investi tant dans le sport, que la culture, la politique ou la paroisse, et ceci depuis plus de trente ans. Ici, tout le monde le connaît et il connaît tout le monde !

Bravo et grand merci à ce citoyen exemplaire.

**Carrière de Plain-de-Saigne**

Le Conseil communal rappelle aux citoyennes et citoyens qu'il n'est plus permis de prélever du gravier et de la groise à la carrière de Plain-de-Saigne en vertu des dispositions de l'Office des Eaux et de la Protection de la Nature (OEPN).

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre compréhension.

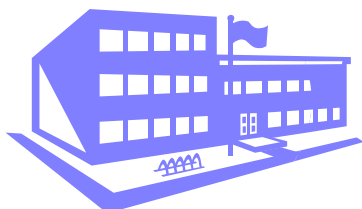


Regroupement scolaire Montfaucon – Montfaverger - St-Brais

A ce jour, le dossier est partagé en 3 parties et se présente comme suit :

1. Les statuts de l'entente scolaire intercommunale ont été établis par les autorités communales de Montfaucon, Montfaverger et St-Brais. Le dossier a été soumis au Service de l'enseignement.
2. La répartition des classes a été étudiée au sein des commissions d'école et a été proposée aux autorités communales. Le Conseil communal a approuvé la proposition et a également transmis ce dossier au Service de l'enseignement.
3. L'organisation des transports est en préparation par les commissions d'école.

Ce projet vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale et les statuts seront soumis à l'approbation de l'assemblée.



Rentrée scolaire 2006-2007

L'organisation générale de la prochaine rentrée ne devrait pas comprendre de modifications et sera donc identique à l'année écoulée, à savoir un regroupement de classes les lundis et jeudis après-midi.

En attendant, le Conseil communal souhaite à vous les élèves, aux enseignants et aux membres de la commission d'école...

BONNES VACANCES !!!

Stop à la bibine...suite

Dans notre édition d'avril dernier, nous lançons un appel pour responsabiliser la personne irrespectueuse de la nature qui jetait ses bouteilles vides à tout-venant aux abords de nos chemins et routes. Nous constatons, avec plaisir, une amélioration de la situation qui, nous l'espérons, perdurera. Merci



Fusion de communes

Une première présentation du travail de réflexion et de préparation en vue de l'éventuelle fusion de notre commune avec celle de Montfaverger, s'est déroulée les 19 et 20 juin 2006, lors d'assemblées publiques dans les deux villages.

Les citoyens ont montré par leur présence et leur intérêt certain, qu'ils se sentent concernés par ce projet. Cette attitude nous encourage vivement dans la poursuite de cette tâche. Nous continuerons à informer régulièrement la population de l'avancement des travaux. L'élaboration de la convention devrait s'achever vers la fin de l'année et être exposée et soumise aux assemblées communales dans le courant du printemps 2007.

Parallèlement, nous étudions des voies de "collaboration", (et plus, si entente), avec les communes de Lajoux, les Genevez et Saulcy.

Déchets encombrants

Il a été constaté que certains citoyens irrespectueux prennent des libertés personnelles dans le dépôt des matériaux encombrants, communément appelés « cassons ». Le Conseil communal invite la population à respecter les indications mentionnées sur la publication de Cridor adressée en début d'année en tous-ménage, soit le « Memento des déchets ».



Révision du plan d'aménagement local (PAL)



Une seconde séance d'informations traitant de la révision du PAL (plan d'aménagement local) est agendée au lundi 28 août prochain. Le bureau RWB de Porrentruy et la commission communale en charge du dossier présenteront leur projet à la population locale. On découvrira ainsi une image sur le développement et l'évolution que les autorités communales souhaitent réaliser pour la décennie à venir sur la commune de Montfaucon.

Chemins forestiers dans le secteur du Slésie

Durant le 2^e semestre de l'année 2005, les travaux prévus pour la réalisation des pistes et chemins de débardage ont été exécutés dans le cadre du projet « Desserte forestière Derrière Le Slésie ». Depuis la construction de la cabane forestière par la Société d'embellissement, l'endroit est réputé bien au-delà de nos frontières communales pour son calme et son magnifique cachet. Nous avons profité des travaux ci-dessus pour entretenir le chemin d'accès à cette cabane et régler l'utilisation du chemin en accord avec la législation forestière cantonale. Cependant, nous constatons des irrégularités de comportement de certains détenteurs de permis de conduire et aimerions apporter les précisions suivantes :

- Le panneau de circulation n° 2.14 et la plaque complémentaire posés au début du chemin indique que l'utilisation de ce chemin forestier n'est autorisée que pour se rendre au parking de la cabane de la Société d'embellissement.

- La vitesse maximale autorisée sur le chemin d'accès à la cabane forestière est limitée à 30 km/h. Le non-respect de cette mesure provoquera une usure prématurée et déstabilisera le revêtement caillouteux. D'autre part, ce chemin se situe en secteur de pâturage boisé avec du bétail en liberté.
- Le panneau de circulation n° 2.14 posé à la fin du parking de la Société d'embellissement, et sans plaque complémentaire, indique qu'il est interdit de circuler au-delà de cette limite. La barrière à perches confirme la fin de l'accès autorisé. Un passage de cette limite engage la responsabilité du chauffeur et est susceptible d'être poursuivie et punie.
- Le franchissement de la barrière à perches n'est autorisé que pour l'exploitation forestière du secteur. Seuls, le garde-forestier, les bûcherons et le transporteur de bois sont autorisés à circuler avec un véhicule motorisé dans les pistes et chemins forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles respectives.



Nous espérons vivement que ces dispositions soient respectées en toutes saisons, faute de quoi des contrôles seront effectués avec les dénonciations et sanctions qui en découleront auprès des contrevenants.





Déchets verts

Depuis début avril 2006, la commune offre la possibilité aux citoyens de Montfaucon de déposer leurs « déchets verts » à l'ancienne décharge du Chauffour. Ce dépôt s'effectue sous contrôle d'une personne agréée par la commune, en l'occurrence, M. Georges Geissberger. Le gazon, l'herbe et les branches taillées y sont réceptionnés tous les samedis matin, de 10.00 h. à 11.00 h. Cette disposition est transitoire et le Conseil communal étudie une solution mieux appropriée, tout en respectant les règlements cantonaux et fédéraux en matière de déchets. La pose d'une clôture sur le site du Chauffour est envisagée afin d'éviter les dépôts « sauvages » de déchets non autorisés.

Etude pour la réalisation de zones 30 km/h

Dans ses premières réflexions, le conseil communal s'est penché sur la zone centre du village, rue de la Poste, Place St-Jean et Place du 23-Juin.

Il a toutefois profité de la mise à disposition par le canton de « compteurs de trafic et de vitesse » pour réaliser des contrôles dans les secteurs sensibles tels que l'école et le hameau du Prépétitjean.

Après analyses des résultats, il s'est avéré que les soupçons du Conseil communal étaient légitimes ; en effet, ils démontrent que les trois zones devraient faire l'objet de mesures plus ou moins importantes.

Pour en parler, le Conseil communal a prévu une séance d'information "sur le terrain" le mercredi 30 août 2006 à 19.00 h. devant la Poste (zone rue de la Poste, Place St-Jean, Place du 23-Juin), à 19.45 h. devant l'école et à 20.30 h. au centre du Prépétitjean. Un tous-ménages sera adressé à la population en temps voulu.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous nous permettons de vous donner quelques informations de base sur le principe des zones 30 km/h.

- La vitesse est limitée à 30 km/h.
- Les véhicules restent prioritaires.
- La priorité de droite est appliquée sur l'ensemble de la zone.
- En principe, il n'y a plus de passages pour piétons. (exception possible près des écoles par exemple)

En réalité, l'automobiliste reste prioritaire, il doit simplement réduire sa vitesse pour pouvoir maîtriser tous dangers tels que piétons et véhicules provenant de la droite.

La zone 30 km/h doit responsabiliser l'automobiliste et l'obliger à respecter les limitations de vitesse, dans le but entre autre, d'augmenter la sécurité des piétons, en particulier les enfants.

Actuellement, la limitation de 50 km/h n'est pas toujours respectée.

L'arrêt du bus CJ, le jardin d'enfants, l'école, le centre du Prépétitjean sont des secteurs de danger importants où une vitesse de 30 km/h ne devrait jamais être dépassée.

Et pour terminer voici deux constatations à méditer !

- 1) Une vitesse de 50 km/h réduite à 30 km/h diminue de moitié la distance d'arrêt de votre véhicule.
- 2) Si la vitesse, lors d'une collision entre une voiture et un piéton, est de 30 km/h au lieu de 50 km/h, le risque de décès du piéton tombe de 85% à 10%.

Pour plus d'informations vous pouvez visiter le site communal www.montfaucon.ch ou prendre contact avec le conseiller responsable du projet, Bernard Farine 032/955.11.59.

Conclusion

Le Conseil communal vous remercie de votre bienveillance et vous donne rendez-vous pour le prochain numéro d'« Infos communes » cet automne. Dans l'intervalle, il vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous donne rendez-vous à l'assemblée d'information du PAL et aux séances d'infos de quartier concernant les zones 30 km/h.

A bientôt.

